



## Traité Erouvin

### Michna 5 - Chapitre 6

**בעל הבית ששה שותף לשכנים, זהה בין זהה בין, אין צריכים לארב; זהה בין זהה בשמן, צריכים לארב. רבי שמעון אומר: אפס זה ואפס זה, אין צריכים לארב.**

L'habitant [d'un lotissement] qui était associé [professionnellement] avec ses voisins ; tant avec l'un qu'avec l'autre ; sur un [fût] de vin ; tous trois n'ont pas besoin de faire un 'Erouv.

[S'il était associé] avec l'un sur du vin et avec l'autre sur de l'huile, il leur est nécessaire de faire un 'Erouv.

Rabbi Chim'on dit : dans un cas comme dans l'autre, ils n'ont pas besoin de faire un 'Erouv.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)